

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2020

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2020	Produits	31/12/2020
Charges d'exploitation (I)	121 314	Produits d'exploitation (I)	121 242
Achats	166	Cotisations	82 547
Autres charges externes		Subventions	6 975
Autres services extérieurs	47 856	Autres produits	31 720
Impôts et taxes		Transfert de charges	
Charges de personnel	71 944	Reprise des amortissements et provisions	
Autres charges	1 348		
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	107
Charges exceptionnelles (III)	610	Produits exceptionnels (III)	-8 537
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	121 924	Total (I+II+III+IV)	112 812
Solde créditeur : excédent		Solde débiteur : déficit	9 112
Total Général	121 924	Total Général	121 924

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2020			Passif	31/12/2020
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)		0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel			0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	203 387
Actif financier			0	Résultat	-9 112
				Fonds propres (I)	194 275
Actif circulant (II)	47 239	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	47 239			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	9 870
Disponibilités (III)	156 906			Total (IV)	9 870
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	204 145	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	204 145

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2020.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ **Etat de l'actif immobilisé**

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ **Echéances des créances et dettes**

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à **47 239 euros**.

Les dettes sociales s'élèvent à **7 954€** et les autres dettes à **39 285€**.

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **156 906€** au 31/12/2020.

➤ **Etat des fonds propres syndicaux**

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 les FONDS SYNDICAUX étaient donc de 126 210€ au 1^{er} Janvier 2020.

L'exercice 2020 dégage un déficit de 9 112€.

Au 31/12/2020, les fonds syndicaux s'élèvent à **194 275€ euros**.

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Les ressources**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	82547€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6975€
Autres produits d'exploitations perçus :	31720€
Produits financiers perçus :	107€
TOTAL :	121 349€